

Licence Professionnelle

SYSTEMES INFORMATIQUES ET LOGICIELS - Systèmes Intra/Internet pour l'entreprise -

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

DOMAINE INFORMATIQUE											
UE01	discipline	CM	TD	TP	Total	Periode	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	coef
	Réseaux 1.1 Infrastructures réseau				24	S1		CC + CT	2	1	3
	Réseaux 1.2 Programmation réseau				24	S2		CC + CT	2	1	3
	Réseaux 1.3 Sécurité des réseaux				24	S2		CC + CT	2	1	3
					72		7				7
UE02	discipline	CM	TD	TP	Total	Periode	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	coef
	Langages pour le Web				24	S1		CC + CT	2	1	3
					24		3				3
UE03	discipline	CM	TD	TP	Total	Période	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	coef
	Bases de données et administration de SGBD				48	S1		CC + CT	2	1	3
					48		5				5
UE04	discipline	CM	TD	TP	Total	Période	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	coef
	Interface de bases de données et web dynamique				48	S2		CC + CT	2	1	3
					48		5				5
UE05	discipline	CM	TD	TP	Total	Période	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	coef
	Modélisation objet				48	S1		CC + CT	2	1	3
					48		5				5
UE06	discipline	CM	TD	TP	Total	Période	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	coef
	Administration Systèmes et Systèmes distribués				48	S1		CC + CT	2	1	3
					48		5				5
UE07	discipline	CM	TD	TP	Total	Periode	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	coef
	Programmation orientée objet				24	S1		CC + CT	2	1	3
	Applications de la programmation orientée objet à l'Internet				24	S2		CC + CT	2	1	3
					48		5				5

DOMAINE CULTURE D'ENTREPRISE											
UE08	discipline	CM	TD	TP	Total	Periode	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	coef
	Anglais				30	S1		CC + CT	2	1	3
	Communication				28	S2		CC + CT	2	1	3
					58		4				4
UE09	discipline	CM	TD	TP	Total	Periode	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	coef
	Droit des NTIC				28	S1		CC + CT	2	1	3
	Netéconomie				24	S2		CC + CT	2	1	3
	Gestion Projets				15	S2		CC + CT	1	0.5	1.5
					67		5				5

DOMAINE APPLICATIONS PROFESSIONNELLES											
UE010	discipline	CM	TD	TP	Total	Periode	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	coef
	Projet tuteuré				120	S1/S2		CT	7		
					120		7				7
UE011	discipline	CM	TD	TP	Total	Periode	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	coef
	Stage 14 semaines							CT	9		
							9				9

LP SIL					581		60				60
---------------	--	--	--	--	------------	--	-----------	--	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

1^{ère} session : début juillet, à l'issue des soutenances de stage.

Au vu des résultats, les candidats susceptibles de repasser des UE en 2^{ème} session seront informés individuellement courant juillet par le responsable du diplôme.

2^{ème} session : un candidat déclaré non admis en 1^{ère} session est renvoyé à une 2^{ème} session organisée en septembre. Au cours de cette 2^{ème} session, le candidat repasse uniquement les UE non validées (moyenne < 10). La note examen final est prise en compte avec un report éventuel de la note de contrôle continu si cette dernière est favorable à l'étudiant. Le candidat peut conserver, à sa demande, les notes des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Le candidat a la possibilité de ne pas repasser une matière où il a obtenu une note supérieure à 10 dans une UE non validée. Les évaluations des UE 10 et 11 (projet et stage) sont reportées de la 1^{ère} sur la 2^{ème} session.

□ Règles de validation et de capitalisation :

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble formé par les unités d'enseignement (UE 1 à UE 9), y compris les projets tuteurés et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage (UE 10 et UE11). La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part,

et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire. Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Capitalisation : chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.